Bulletin Bédouin

2019, n°85

avril 2019

Sommaire :

- Edito
- Compte rendus des Conseils Municipaux
- Informations Mairie
- Du côté des associations : les événements
- Etat civil
- Agenda 2019

Edito :

INAUGURATION DE LA HALLE-PREAU

Lors du discours que j'avais prononcé à l'occasion des vœux 2019 de la municipalité, je vous avais promis, pour ce début du printemps, une cérémonie d'inauguration de cet équipement communal, qui aujourd'hui est complètement en service, pour le plus grand bien des enfants et des enseignants de l'école, mais aussi à disposition de toutes et tous, notamment, au travers d'organisation de manifestations associatives.

L'organisation d'une inauguration est l'occasion de remercier tous nos partenaires qui ont soutenu financièrement cette réalisation, mais aujourd'hui, nous sommes encore dans l'attente des versements d'une partie de ces subventions et, pour cette raison, je ne peux pas encore vous dire quand elle aura lieu et si elle aura bien lieu. Si un tel évènement est organisé, je ne manquerai pas de vous en faire part. En attendant, je vous encourage à profiter pleinement de cet équipement public.

ADRESSAGE COMMUNAL

Vous avez sans doute vu « pousser » aux abords de nos chemins des poteaux. Ils sont destinés à accueillir les plaques de dénominations des chemins.

Dans quelques semaines, ces plaques de chemins ou de rues vont être installées et un peu plus tard, sans doute entre fin mai et début juin, vous serez informés des numéros de maisons qui vous sont attribués, et qui constitueront vos nouvelles adresses administratives et postales.

Cette distribution de vos numéros respectifs (*que vous aurez la charge d'installer*) se fera, probablement, lors de permanences spécifiques, durant lesquelles nous vous remettrons votre kit d'adressage, qui sera composé, de vos plaques, d'un certificat d'adressage, d'un plan de la commune, mais aussi de conseils et consignes pour faire vos changements d'adresse (documents officiels, administrations, fournisseurs, etc…). Nous mettons tout en œuvre pour que ces changements se passent le mieux possible.

REVISION DU P.L.U

La commune a décidé de prescrire une procédure de révision allégée ou révision avec examen conjoint de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le but de permettre à la CUMA locale de construire, sur la zone agricole, un bâtiment de stockage et d'entretien de ses matériels. (*voir détails en page intérieure sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 février 2019*). Cette décision a été entérinée par une nouvelle délibération du 3 avril 2019.

Pour les besoins de cette révision, une **phase de concertation** est mise en place et un dossier de révision (accompagné d' un registre des observations) sera consultable à l'accueil de la Mairie, aux horaires habituels d'ouverture au public, et sur le site internet communal (longessaigne.net) **sur une période allant du mardi 16 avril au mardi 18 juin 2019**.

Les délibérations du 6 février et du 3 avril 2019 seront affichées en Mairie.

Bruno GOUJET

COMMUNE DE LONGESSAIGNE

Réunion du Conseil Municipal du 6 février 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

Secrétaire de séance : Alain CHAUSSENDE
Excusés : Florent IMBERT, Benoit BLANC, Stéphane RIMAUD (pouvoir à Michel RAMPON)

► **Validation des comptes rendus C.M des 12 et 19 décembre 2019 :**

Les comptes-rendus de la réunion des Conseils Municipaux des 12 et 19 décembre 2018 ont été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ces documents.

► **Compte-rendu des délégations du Maire :**

Néant

► **Voirie : autorisation signature convention CCMDL/ supplément travaux :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCMDL est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie.
Un programme de travaux est réalisé chaque année à partir d'une enveloppe budgétaire établie au moment du vote du budget primitif et répartie entre les communes en fonction de différents critères.
La Commune de Longessaigne a réalisé des travaux de voirie qui dépassaient l'enveloppe 2018 allouée par la CCMDL, pour un montant H.T de 9 968,06 €.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec la CCMDL ayant pour objet de définir les conditions administratives et financières, afin de régler ce supplément de travaux 2018.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer cette convention.

► **Aides/ activités (animations sportives, centre de loisirs) CCMDL pour 2019 :**

M. le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, concernant une demande d'aide financière pour les enfants de Longessaigne participants aux animations organisées par les services de ladite communauté de communes y compris l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Il est proposé le versement d'une aide d'un montant de 30 % du montant total annuel payé par les familles dans la limite de 60 € par an et par enfant participant aux animations organisées par la CCMDL durant l'année 2019. La date limite de la demande annuelle d'aide est fixée au 31 mars de l'année n+1, sur présentation des attestations de présence et des factures payées sur l'ensemble de l'année. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité

Réunion du Conseil Municipal du 6 février 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

► **Fixation des tarifs de l'énergie produite par la chaufferie bois :**

(Ce point a été rajouté à l'ordre du jour, à l'unanimité)

M. le Maire propose de fixer les nouvelles conditions de facturation du chauffage pour les locataires des logements communaux, relatif aux consommations de l'année 2018. Il précise que ces tarifs (prix du kilowatt / h et part fixe) sont révisables chaque année au 1er janvier, au vu du rapport d'exploitation de la saison de chauffe écoulée transmis par le SYDER.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du kilowatt / h à 0,058 € pour les facturations émises à compter du 10 février 2019, ainsi que l'abonnement annuel au prix de 265 €.

► **CCMDL : approbation du transfert de la compétence jeunesse :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que certaines communes exercent la compétence jeunesse dans le cadre d'une contractualisation avec la CAF. Pour d'autres communes, la compétence est exercée par la mise en place, depuis de nombreuses années, d'un accueil de loisirs géré en régie directe par la CCCL et transféré à la CCMDL. Il convenait donc soit de faire redescendre la compétence au niveau communal, soit d'acter un transfert à la CCMDL pour les communes qui exercent cette compétence directement. Suite aux débats, en conférence des maires, au bureau communautaire et au sein de la commission « jeunesse/sports et loisirs », c'est cette dernière option qui a été proposée et retenue par le Conseil Communautaire.

Il convient donc d'approuver la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes :

- Gestion ou soutien aux structures gestionnaires d'Accueil Collectif de Mineurs 3-17 ans en extrascolaire et périscolaire du mercredi, déclarées ou agréées aux services de l'Etat et inscrites dans la politique contractuelle de la CAF.
- Coordination des actions menées en matière d'enfance, jeunesse.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le transfert de la compétence jeunesse, impliquant cette modification statutaire.

► **Demande subvention de l'association K'DANSE pour l'année 2019 :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association « K'Danse » de St Clément les Places. Il est proposé d'allouer un montant de 10 € par adhérent (habitant la commune), soit un montant de subvention de 150 € pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette subvention.

Réunion du Conseil Municipal du 6 février 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

► **Demande subvention exceptionnelle de l'association JEUNESSE ACTIV' :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'association « Jeunesse Activ' » qui souhaite organiser, pour la première fois, la fête de la St Patrick, le samedi 23 mars 2019, dans le but de dynamiser l'animation villageoise. C'est une manifestation qui s'adressera à tout public, avec un accès gratuit aux concerts musicaux proposés et qui se déroulera sur l'espace public de la halle-préau, mise à disposition gratuitement.

Il salue cette initiative de création d'un événement original sur la région, qui pourrait apporter de la notoriété au village si elle devient pérenne.

Considérant l'intérêt général d'encourager une telle initiative, M. le Maire donne lecture d'une demande de subvention et, au vu du budget prévisionnel fourni par l'association, propose d'allouer une subvention de 1 000 €, couvrant partiellement les frais relatifs à l'animation musicale et limitée au montant des résultats financiers de cette manifestation.

Après débat, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 1 000 €, suivant les conditions définies et prend un engagement de principe pour examiner une éventuelle participation financière complémentaire, si les résultats ne s'avéraient pas conforme aux prévisions budgétaires, afin de garantir la pérennité de l'association.

►**Bar-Restaurant : choix d'un bureau de contrôles techniques :**

M. le Maire explique que pour le dépôt du permis de construire du projet de rénovation et mises aux normes des locaux pour le bar-restaurant, il est nécessaire de faire intervenir un bureau de contrôles techniques. Suivant la décision prise lors de la précédente réunion, plusieurs entreprises ont été consultées et M. le Maire présente les devis des 4 entreprises qui ont répondus à cette consultation.

Après discussion, le Conseil se prononce, à l'unanimité, sur le choix de l'entreprise la moins disante, à savoir : la Sté Alpes Contrôles d'Annecy le Vieux (agence de Villeurbanne) pour un montant hors taxes de 3 200 € et autorise M. le Maire à signer le contrat de prestations.

►**Adressage communal : Plan de la commune (choix d'un prestataire) :**

M. le Maire informe de la signature du "bon à tirer" pour un montant de 9 496 € H.T avec l'entreprise TTI Rochetaillée Email, choisie pour la réalisation des numéros et plaques de rues.

D'autre part, il propose de faire réaliser un plan communal (à distribuer aux habitants) et présente un devis d'un montant de 1 170 € H.T avec l'entreprise CART'AERO de Pommiers (69) pour la conception, la réalisation et l'impression de 500 exemplaires au format A3.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité, et autorise M. le Maire à signer le devis.

Réunion du Conseil Municipal du 6 février 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

► **Révision du PLU pour construction d'un bâtiment de stockage CUMA :**

M. le Maire rappelle que le document d'urbanisme communal (PLU) a été initialement approuvé par délibération du Conseil Municipal en date de 17 juillet 2012. A cette époque, le code de l'urbanisme n'autorisait pas les CUMA à construire en zone A, et, par conséquent, aucune mention ne pouvait être portée sur le règlement du PLU pour autoriser celles-ci à construire des bâtiments nécessaires à leurs activités.

M. le Maire précise que depuis 2016, les CUMA peuvent construire en zone agricole, naturelle, forestière des bâtiments pour le stockage et l'entretien de matériels agricoles (article R 151-22 à R 151-25) du code de l'urbanisme créé par le décret n° 2015-1783 du 25-12-2015.

Considérant que la CUMA de Longessaigne a un projet de bâtiment sur 2 tènements de parcelles dont une appartient à la mairie, classée en zone A et la deuxième classée en "Espace Boisé Classé " appartenant à un tiers (agriculteur en retraite) et considérant qu'un accord commun, entre La Mairie et le tiers est consenti pour vendre ce tènement à la CUMA, de par son emplacement (centralité, accès), il est envisagé de modifier notre document d'urbanisme, en utilisant la procédure de révision allégée.

Pour réaliser cette révision, Monsieur Le Maire informe qu'un devis de prestation a été préalablement établi par le bureau d'études LATITUDE-UEP pour un montant de 3 000 € hors taxes.

Cette révision allégée du document d'urbanisme aura pour unique objet :

- La création, à titre exceptionnel, d'un STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limitée), avec son règlement pour permettre la construction d'un bâtiment par la CUMA, et la suppression de la partie Espace Boisé Classé inclus sur la parcelle WB 39 située à Rampôt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de révision allégée du PLU et de vente du tènement communal (parcelle WB 36).
Il donne l'autorisation à M. le Maire pour signer le devis de prestations avec le bureau d'études LATITUDE-UEP de Sain Bel.

► **Vente « Maison Dupeuble » :**

M. le Maire informe de la prochaine signature d'un compromis de vente en date du 12 février 2019. Pour les besoins de ce compromis, un plan de division parcellaire provisoire a été établi par le cabinet de géomètre-expert DENTON de Ste Foy l'Argentière.

► **Brigades vertes :**

Daniel Vermare informe les élus de la mise en liquidation judiciaire des Brigades Vertes et que les travaux programmés en 2018 n'ont pu être réalisés. Une nouvelle entité a repris les activités de la précédente, avec des tarifs pour 2019 très nettement supérieures, qui s'élèvent à 600 € la journée pour une équipe de 5 personnes et un encadrant. Jusqu'au 31 mars 2019, un tarif intermédiaire est conservé pour un montant de 400 € la journée. Une proposition est faite de réserver 4 journées à 400 € pour l'entretien des sentiers. Un ajustement pour la période estivale pourra être envisagé en cas de besoin. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Réunion du Conseil Municipal du 6 février 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019	**2 3 4 5 6**
Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019	7 8 9
Informations Mairie	10 11 12
Du côté des associations	13 14 15 16 17 18 19
Agenda	20

► **Motion de soutien à la résolution du Congrès 2018 de l'AMF :**

(Le texte de la résolution a été porté à la connaissance des élus, quelques jours avant la réunion)

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le texte de la résolution finale prise par le congrès 2018 de l'Association des Maires de France, qui reprend l'essentiel des préoccupations des communes, notamment rurales , et qui demande la reconnaissance par l'Etat de trois principes simples, mais fondamentaux, à savoir :

- le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales,
- l'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide »,
- la cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et des élus locaux.

Cette résolution propose également 7 sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec l'Etat, notamment sur la diminution des moyens financiers alloués aux communes (dotations, compensation sur la suppression de la taxe d'habitation, etc…), sur les transferts de compétences imposés, sur la mise en œuvre d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'Etat, et sur l'inscription de la place particulière de la commune dans la Constitution etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement et charge M. le Maire de transmettre cette délibération aux autorités concernées.

► **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 :**

(Ce point a été rajouté à l'ordre du jour, à l'unanimité)

Préalablement au vote du budget primitif 2019, il est possible d'engager des dépenses d'investissements imprévues et urgentes, au-delà des restes à réaliser 2018, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent et, pour faciliter le paiement de certaines dépenses, sur le 1er trimestre 2019, M. le Maire demande l'autorisation de mandater des dépenses d'investissements qui n'ont pas été reprises (par omission) dans les restes à réaliser, concernant :

- Chapitre 20 : 1 500 € (part investissement/abonnement annuel du logiciel de gestion mairie)
- Opération 52 : 8 500 € (compléments de travaux métallerie (barrières-rampes / halle-préau)

Considérant que ces dépenses ont été précédemment validées par les élus, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette demande.

► **Informations et questions diverses :**

- Festival Jeune Public « Un Mouton dans le ciel » -2e édition- : l'association organisatrice « La Fabrik » a fait le choix du spectacle qui sera joué à Longessaigne le dimanche 14 avril 2019 à 15h00 à la salle polyvalente. Il s'intitule « Mon prof est un troll » et s'adresse à un public à partir de 7 ans.
- Repas du CCAS : Le repas des anciens aura lieu le 7 avril 2019. Pour une bonne organisation de cet évènement, l'association Familles Réunies nous demande de lui fournir des bénévoles supplémentaires, pour le service du repas, la vaisselle et le rangement de la salle.
- Ressources humaines : M. le Maire informe d'une demande de réduction de temps de travail par un agent technique. Une rencontre est programmée avec l'intéressé.

Réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

Secrétaire de séance : Géraldine Obriot
Excusés : Florent Imbert, Jean-Paul Ducreux, Cyril Perrasse

► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du C.M :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2019 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 150,00 € pour une prestation de K'Danse à l'occasion de la Fête du Pain le 19 mai 2019.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise EGDB pour une modification de la VMC du local sanitaires de la Halle-Préau pour un montant de 252,67 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise EGDB pour l'installation d'une prise 380 Volts dans le local buvette de la Halle-Préau pour un montant de 691,94 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec les Ets PATAY pour le réapprovisionnement de matériels de la cantine (ramequins, verres,etc.) et la fourniture pour la salle polyvalente d'un support sacs poubelles pour un montant total de 209,12 €.

► Ressources humaines : modification de temps de travail (agents techniques):

Monsieur le Maire nous fait part de la demande d'un agent technique pour une diminution de son temps de travail pour passer de 35 h à 28 h par semaine. En contrepartie, l'autre agent technique accepte d'augmenter son temps de travail de 2 h par semaine. En définitive, la commune perdra 5h de ressources humaines par semaine, soit 228 h sur l'année. Pour pallier à cette diminution, et au cas par cas, il sera proposé de faire appel à des prestataires extérieurs.
Le Conseil Municipal accepte, à la majorité, ces modifications (8 voix pour et 1 abstention.).

► Bibliothèque : proposition embauche mutualisée (avec communes voisines) :

Monsieur le Maire informe de l'accord trouvé avec les communes de Montrottier et Chambost-Longessaigne pour l'embauche mutualisée d'un agent, afin d'aider les bénévoles pour les actes de gestion et d'animation dans les bibliothèques municipales des 3 communes. Les besoins sont évalués entre 18 et 20 h par semaine (6 h à Chambost-Longessaigne, 6 h à Longessaigne et entre 6 et 8 h pour Montrottier). Une fiche de poste a été rédigée pour le recrutement d'un agent spécialisé, pour un contrat à durée déterminée de 10 mois, dans un premier temps. La commune de Montrottier a accepté de "porter" ce poste et les 2 autres communes, par convention, lui verseront une participation financière..Cette participation communale est estimée entre 5 500 et 5 600 € par année. Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour cette embauche mutualisée et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

Réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

►**Contribution financière SYDER pour 2019 : fiscalisation ou budgétisation :**

Monsieur le Maire propose que la participation communale au SYDER d'un montant de 19 329,39 € correspondant à la régularisation des opérations de 2018 et à un acompte provisionnel pour l'année 2019, soit assurée, comme par le passé, par recouvrement direct sur les contribuables. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

►**Convention CDG 69 : gestion des dossiers agents (cohortes et retraite) :**

Monsieur le Maire nous informe d'une modification de la convention passée avec le CDG 69 pour la gestion des cohortes (mises à jour et transfert des informations relatives à l'évolution de la carrière de tous les agents communaux vis à vis de la retraite) et gestion des départs en retraite. Cette nouvelle convention établie pour 4 ans prend en compte une nouvelle grille tarifaire qui diminuera les coûts pour la commune.
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, et autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

►**Budgets (principal, assainissement) : comptes administratifs 2018 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2018, pour le budget principal et pour le budget annexe d'assainissement.
- Pour le budget principal, l'excédent annuel de fonctionnement est de 74 745,44 € € et, dans l'attente du versement de subventions relatives à la Halle-Préau, on constate un déficit d'investissement de 211 399,27 €.
- Pour le budget annexe assainissement, l'excédent annuel de fonctionnement s'élève à 2 956,51 € et un excédent annuel d'investissement de 26 536,10 €.

Après reprise des soldes antérieurs :

- le budget principal présente les résultats propres cumulés suivants : 391 505,20 € pour le fonctionnement et - 290 289,31 € pour l'investissement.
le budget assainissement présente les résultats propres cumulés suivants : 11 811,05 € pour le fonctionnement et 5 816,18 € pour l'investissement..

Après discussion et réponse aux différentes questions, M. le Maire se retire de la salle pour faire procéder au vote. Le compte administratif du budget principal est approuvé à l'unanimité, ainsi que celui de l'assainissement.

►**Budgets (principal, assainissement) : affectation des résultats 2018 :**

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 et considérant qu'il y a lieu de respecter l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des excédents de fonctionnement. sur les budgets 2019.
Pour le budget principal : alors que le déficit d'investissement cumulé de 290 289,31 € et les restes à réaliser positifs à hauteur de 174 037 ,00 €, il est obligatoire de virer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement la somme de 116 252,31 € et le solde de 275 252,89 € sera reporté en recettes de fonctionnement, pouvant servir, selon les besoins, à la part autofinancée de futurs projets d'investissements.
Pour le budget annexe assainissement : considérant que nous sommes en présence d'un excédent d'investissement cumulé de 5 816,18 €, et en l'absence de restes à réaliser, la totalité de l'excédent de fonctionnement (11 811,05 €) sera repris en recettes de fonctionnement, pouvant servir, selon les besoins, au financement de futurs projets d'investissements.
Ces affectations budgétaires sont adoptées, à l'unanimité, des membres présents.

Réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

► Budgets (principal, assainissement) : comptes de gestion 2018 :

Monsieur le Maire nous demande d'approuver les comptes de gestion présentés par Madame Tholy, receveur principal de la Trésorerie des Monts du Lyonnais, qui sont en tout point identique aux comptes administratifs présentés précédemment. Ces comptes de gestion sont approuvés, à l'unanimité.

► Présentation des budgets provisoires 2019 (principal, assainissement) :

Monsieur le Maire nous fait part des travaux de la commission Finances, par une présentation détaillée des projets de budgets primitifs (principal et assainissement) pour l'année 2019, et recueille les éventuelles observations, afin d'établir les documents définitifs qui seront proposés au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

► Assainissement collectif : fixation des tarifs redevances 2019 :

Daniel Vermare nous rappelle les montants pour l'année 2018 qui étaient de 24,00 € pour la part fixe et 0,80 € le m3 pour la part variable correspondant à la consommation d'eau achetée et rejetée sur le réseau d'assainissement collectif.
Pour les personnes ayant un puits : les calculs sont effectués sur un équivalent de 30m3 par personne, avec les mêmes tarifs.
Une proposition est faite de maintenir ces tarifs pour 2019. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

► Fixation des taux d'imposition 2019 : habitation, foncier bâti et non bâti) :

Après rappel des taux d'imposition en vigueur, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2019. Il propose de maintenir les mêmes taux pour 2019, précisant que les valeurs locatives seront relevées de 2,2 %, par une décision nationale. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

Taxe d'habitation 2018	Taxe foncier bâti 2018	Taxe foncier non bâti 2018
16,99 %	18,70 %	44,58 %
Taxe d'habitation 2019	**Taxe foncier bâti 2019**	**Taxe foncier non bâti 2019**
16,99 %	18,70 %	44,58 %

► Participation du budget général/budget assainissement (frais de personnel) :

Monsieur le Maire informe qu'une participation doit être versée au budget principal. Cette participation du budget assainissement est représentative des frais de personnel relative aux interventions des agents communaux sur la lagune d'assainissement collectif. La participation annuelle 2019 est évaluée à 1 200,50 €. Il conviendra de budgéter ce montant, en recettes sur le budget principal de la commune et en dépenses sur le budget annexe assainissement..
Cette proposition de participation est adoptée, à l'unanimité.

► Informations et questions diverses :

- Adressage communal : Dans le cadre de la poursuite des travaux relatifs à l'adressage communal, les mâts seront installés durant la première quinzaine d'avril, par les agents techniques municipaux, avec l'aide de Jean Christophe SEVE (prestataire local) et la participation d'un élu pour chaque journée de travail. Ces travaux nécessitent la location d'une tarière.

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 — 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 — 7 8 9

Informations Mairie — **10 11 12**

Du côté des associations — 13 14 15 16 17 18 19

Agenda — 20

COMPTE ADMINISTRATIF -Budget Principal-

TABLEAU COMPARATIF 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018

RECETTES Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Chap.13 Atténuation de charges *(dont remboursement / arrêts maladie)*	12 199,73	21 950,33	21 976,52	16 736,26	12 387,51
Chap.70 Produits des services... *(inclus les repas cantine depuis 2012)* *(inclus intervent.tracto./déchèterie CCCL)*	23 621,16	22 160,17	34 733,41	29 618,67	28 105,74
Chap.73 Impôts et taxes *(inclus attribution F.P.I.C)*	155 413,19	159 194,01	157 880,59	165 502,08	169 363,98
Chap.74 Dotations,Subventions,Participations *(inclus répartit.départem./ droits mutation)*	234 647,79	219 973,00	213 640,71	218 261,52	224 161,70
Chap.75 Autres produits -dont loyers- *(loyers impayés non déduits)*	29 785,49	34 673,90	32 903,02	31 185,02	27 769,11
Chap.77 Produits exceptionnels *(dont remboursement assurances)* *(hors produits des cessions d'actifs)*	1 733,80	2 911,08	460,97	2 112,00	937,50
TOTAUX	457 400,96	460 882,49	461 575,22	463 414,56	462 725,54

DEPENSES Fonctionnement		2014	2015	2016	2017	2018
Chap.11	Charges à caractère général *(achats & services extérieurs)*	119 396,48	117 612,20	101 829,49	137 008,42	147 412,30
Chap.12	Charges de personnel *(salaires, cotis.sociales, formations, etc...)*	124 503,56	137 286,31	133 986,70	133 052,23	139 631,95
Chap.65	Autres charges de gestion courante *(inclus Chap.14 : attribut.compensation nette CCCL)*	95 986,93	94 651,66	95 343,32	103 827,44	93 398,14
Chap.66	Charges financieres *(intérêts des emprunts)*	8 885,95	7 908,53	8 409,18	7 758,70	7 537,71
Chap.67	Charges exceptionnelles	346,67	0,00	0,00	0,00	0,00
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (a)	108 281,37	103 403,79	122 006,53	81 767,77	74 745,44
		457 400,96	460 862,49	461 575,22	463 414,56	462 725,54

(a) Après remboursement annuel du capital des emprunts, la capacité d'autofinancement nette (*utilisable pour financer les opérations d'investissements*) s'établit à :

pour 2014 : 80 688,55 €	pour 2015 : 81 052,42 €	pour 2016 : 87 840,73 €	pour 2017 : 45 195,90 €	pour 2018 : 27 548,31 €
(Remb capital emprunts) (27 592,82)	(22 351,37)	(34 165,80)	(36 571,87)	(47 197,13)

Informations Mairie

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

association PRÉVENTION ROUTIÈRE

Stages de remise à niveau seniors assurés par l'Association Prévention Routière

Lieu : 64 rue Pierre Corneille
69006 LYON

12 Participants Maximum

30 € pour 3 heures de stages (1)

Dates :

- 19/02/2019
- 19/03/2019
- 16/04/2019
- 21/05/2019
- 18/06/2019

COMMENT S'INSCRIRE : Appeler le 04.78.27.29.88

Ou par mail : comite69@preventionroutiere.com

(1) Cette somme est déductible des impôts à hauteur de 66%, ce qui équivaut à un reste à charge de 10 €.

Déroulement du stage :

8H30 : Réception des stagiaires - Café

9H : Début de la 1ére partie de la formation

- Accidentalité 2017
- Comportement
- Vision
- Incidence de la vitesse
- Incidence de l'alcool
- Médicaments
- Somnolence
- Utilisation du téléphone portable au volant

10H30 : Fin de la 1ére partie et pause

10H45 : Début de la 2éme partie

- Aborder un sens giratoire
- Voie d'insertion sur autoroute
- Panneaux dont les nouveaux panneaux
- Rappel de règle du code de la route

12H : Fin de la 2éme partie et fin du stage

Informations Mairie

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

Caban' à soie

Beauté, Bien - Etre

Energie, Magnétisme

Caban' à Soie, petit chalet situé en pleine campagne, vous accueille dans une ambiance **Zen** et **Chaleureuse**.

Le climat est : **Bienveillance** et **Confiance**.

Ce Centre de Beauté, Bien - Etre propose Une **Esthétique profondément Différente**.

Tout d'abord les produits de Soins sont **Naturels**, **Bio**, **Végan**.

A **l'Esthétique**, je marie **l'Energétique** et le **Magnétisme**.

Nous sommes constitués d'un **Corps Physique** et d'un **Corps Emotionnel**.

Lorsque l'un va mal, l'autre ne va pas bien également.

C'est pour cela que j'allie **l'Energie** à mes **Soins.**

J'harmonise vos **Chakras**, ce qui permet de retrouver une certaine Sérénité...Et bien plus encore.

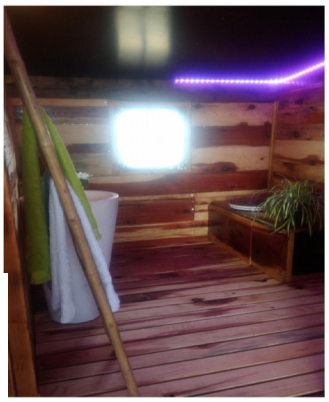

Chaque Etre est Unique.

Chaque Soin l'est aussi.

*Soins énergétiques – magnétisme, tarif libre.

Je suis à votre Ecoute.

Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 — 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 — 7 8 9

Informations Mairie — 10 11 12

Du côté des associations — 13 14 15 16 17 18 19

Agenda — 20

FNACA

Commémoration du Cessez-le-feu en Algérie le 19 mars 1962

Cette cérémonie, en hommage aux 30 000 morts pour la France au cours de ce conflit qui dura 10 ans, en particulier pour René Antoine TATTIER et Louis BERTHOLON, mais aussi pour toutes les victimes des autres conflits, débuta par une assemblée de prière pour la Paix dans le monde.

A 11h15, les anciens combattants d'Algérie, Monsieur le Maire et les élus, la société de musique l'Eveil, les enfants de l'école Sainte Blandine et une centaine de personnes se retrouvèrent devant le Monument aux Morts. Après les sonneries d'usage, le dépôt de gerbe, suivi du message de la Ministre des Armées, lu par Monsieur le Maire Bruno GOUJET, le manifeste national de la FNACA lu par le président des anciens combattants Joseph NOTIN qui réclama une minute de silence en souvenir des victimes de toutes les guerres, en particulier pour René Antoine TATTIER décédé à BOUGIE (Algérie) des suites de ses blessures le 22 juillet 1957, et Louis BERTHOLON, tué au combat le 17 septembre 1958 à ASROU MOUCH en Algérie. Ensuite la marseillaise fur interprétée par L'Eveil.

La cérémonie a été rehaussée avec le couplet des enfants, chanté par les enfants, suivi d'un autre couplet avec ces mots forts : *« Contre toutes les haines et les guerres, l'étendard de la Paix est levé »*. Un autre chant, créé par les enfants de l'école publique de Sainte Foy l'Argentière proclame : « *Nous sommes les combattants pour la Paix. Des soldats de la solidarité. La guerre c'est bête, la Paix c'est chouette* ». La cérémonie s'est terminée avec ces mots pleins d'espoir.

Tous les participants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Merci à tous, en particulier aux enfants, qui ont eu une tenue exemplaire.

Rendez-vous le 8 mai à 11 h

Pour la commémoration de l'armistice de la guerre 39-45

Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019	2 3 4 5 6
Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019	7 8 9
Informations Mairie	10 11 12
Du côté des associations	13 14 15 16 17 18 19
Agenda	20

Jeunesse Activ.

Saint Patrick 2019

La Saint Patrick s'est déroulée le 23 Mars dès 18h sous la récente halle-préau. Après plusieurs mois de préparation cette première édition organisée par Jeunesse Activ' a été une grande réussite.

Plus de 350 personnes, se sont rendus à la fête pour profiter d'un concert gratuit assuré par La Fanfare L'Etoile de St-Clément Les Places et Derry Liam, un groupe de musiques irlandaises. Un snack et une buvette proposant de la bière artisanale étaient également à disposition. Grace aux musiciens et au bon esprit du public, une ambiance chaleureuse et festive s'est rapidement installée.

L'équipe Jeunesse Activ' tient à remercier toutes les personnes présentes et espère que vous avez passé une agréable soirée.

N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux pour rester au courant de nos différents évènements. Jeunesse Activ' grandit et ce n'est que le début !

A l'année prochaine, pour une 2ème édition !

Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

Fête du Pain

DIMANCHE
19 MAI
2019

ATELIERS
ANIMATIONS
EXPOSITION
VISITES
Cérémonie religieuse
à 10h30

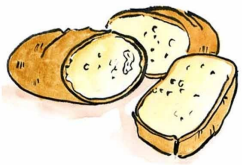

Ateliers pain et Atelier pâtisserie – Marché forain, producteurs locaux
Vin d'honneur avec l'Eveil – Présence de l'association K'Danse
Animations des pompiers de Montrottier – Visites du Fournil
Exposition sur les moissons et le village
Stand de la Ligue de Protection des Oiseaux

COMMUNE DE LONGESSAIGNE

Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

Fête du Pain

Inscriptions

Atelier Pâtisserie animé par Charlène MOULIN

Début de l'atelier à 9h30 jusqu'à 11h30 : Façonnage de la brioche et préparation des crèmes (crème amande, crème noisette)

De 11h30 jusqu'à 15h : temps de lève des viennoiseries

A 15h environ : cuisson selon la disponibilité du fournil

Chaque participant personnalise sa brioche et emporte sa réalisation

Participation entre 12 et 15€ par personne - Rendez-vous salle de la cantine

Inscription à : patisserie69770@outlook.fr

Ateliers pain animé par l'association la Route du Pain
Four à bois mobile

Si vous souhaitez participer à l'un des deux ateliers qui auront lieu le matin à 9 h et 10 h30, il est préférable de vous inscrire au **06-38-91-48-84**
Vous pourrez façonner et décorer un pain et l'emporter après le temps de lève et la cuisson en fin de matinée.

Ateliers gratuits - Rendez vous sous la Halle-Préau

Ces ateliers auront aussi lieu l'après-midi

Classes en 9

La fête des Classes se déroulera cette année le

dimanche 23 juin 2019

Tous ceux des Classes en 9 sont cordialement invités à venir faire la fête ce jour-là et vous devriez recevoir un descriptif de la journée et son organisation d'ici début mai.

Pour les nouveaux arrivants ou personnes oubliées, si vous ne recevez pas de courrier, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de :

Françoise MITTON au **06-73-38-60-77**

Et si vous voulez participer à l'organisation de cette belle journée avec nous, vous êtes les Bienvenus !

Les organisateurs Classes en 9

Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

Familles Réunies

Carnaval

Une matinée conviviale a eu lieu le dimanche 10 mars au centre du village à l'occasion du carnaval. Un beau défilé rythmé par la fanfare l'Eveil suivis d'une dégustation de bugnes et du verre de l'amitié ont permis de partager un agréable moment !

Merci de votre participation. Familles réunies

Fouineurs Bédouins

L'association s'est réunie le samedi 26 janvier 2019, pour son assemblée générale annuelle. Après lecture des rapports moraux et financiers, une rétrospective des activités de l'association depuis sa création en 2004 a été présentée :

-L'histoire de la ligne de chemin de fer l'Arbresle-Panissières. Un DVD résume l'histoire mais aussi l'ouverture de l'entrée du tunnel côté salle des fêtes.
-La recherche de l'emblème du monument (le coq) : un livret est disponible.
-L'aménagement du clocher, pour agrémenter les visites commentées.
-La pierre (borne) des 4 communes avec aussi une chanson et un DVD (disponible à la demande).
-La restauration des croix de chemin
-Restauration des croix abandonnées au cimetière par les employés communaux
-Nettoyage des vêtements sacerdotaux
-Les 4 livres rédigés par l'association sur l'histoire de Longessaigne

- Monument aux morts
- Eglise et chapelle
- Maires et mairie
- Les écoles.

Tous ces ouvrages sont disponibles auprès des membres de l'association.

<u>Les projets</u> :

-La fête du pain le 19 mai 2019 avec exposition de vieilles cartes postales et photos de la batteuse et labours, projection d'un DVD sur les moissons.
-La restauration de la croix de fer
-L'ouverture de la deuxième entrée du tunnel
-La restauration du tableau « L'adoration des bergers »
-Où exposer le coq

Les élections sont donné le résultat suivant : le bureau est reconduit
Président : André SECOND
Secrétaire : Liliane GOUJET
Trésorière : Danièle DESORT
Michel MARJOLLET est élu co-président.

Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2 3 4 5 6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7 8 9

Informations Mairie 10 11 12

Du côté des associations 13 14 15 16 17 18 19

Agenda 20

Familles Réunies

L'association remercie Elisabeth Fayolle, Jessica Rimaud, Florence Chapot et Lauriane Collomb pour leurs nombreuses années au sein de l'association et pour leur investissement dans le but de dynamiser le village.
Nous en profitons également pour vous présenter le nouveau bureau qui est composé de Maryline Dubessy (présidente), Bernadette Tressere (vice présidente), Aline Mure (secrétaire), Elodie Vermare (vice secrétaire), Sylvie Blanc (trésorière), Maryline Beyron (vice trésorière), et Jessica Protière (membre actif). Nous vous communiquons la nouvelle adresse mail :

famillesreunies69@gmail.com

Association Familles Réunies

CARTE D'ADHESION 2019

Si vous êtes interressé, vous pouvez en faire la demande ou vous renseigner auprès de Maryline Dubessy 06 58 03 53 82
Elle est au prix de 13€ et permet de bénéficier de nombreuses réductions des commerçants de la région (voir tableau ci-dessous).
Ainsi que les cartes piscine à 33€ au lieu de 40€
Une pour chaque membre des familles adhérente / an
Carte famille à Escap'ad de Saint Laurent de Chamousset

une fleur offerte pour la fête des mères, des réductions pour les animations dans l'année

Enseigne	Spécialité	Lieu	Réduction
Le Fournil	Boulangerie bio	Longessaigne	5% sur les prestations
La ferme de chevrotins	Fromagerie	Longessaigne	5% sur les achats
Caban â Soie	Institut	Longessaigne	5% à partir de 20€ de soins
Tabac Presse Montrottier	Vêtement/mercerie	Montrottier	5% sur vêtements/mercerie
Vival	Alimentation	Montrottier	3% sur les achats
Notin	Boulangerie/Patisserie	Montrottier	5% dés 15€ d'achat
Pharmacie Cuni	Pharmacie	Montrottier	5% sur la parapharmacie
SARL Julien	Maroquinerie	St Laurent	5% dés 10€
Aux produits d'Antan	Produits "Bio"	St Laurent	3% sur les achats
Ets Pothier	Vêtements	St Laurent	3% sur les achats
Ducreux	Boulangerie/Patisserie	St Laurent	5% dés 10€
Villecourte	Papeterie	St Laurent	5% sur la papeterie
Simondan	Optique	St Laurent	20% sur les solaires, jumelles,loupes et accessoires
LM coiffure	Coiffeur	St Laurent	5% non cumulable
Lorine's coiffure	Coiffeur	St Laurent	5% dés 20€
Pharmacie Tournier	Pharmacie	St Laurent	5% sur la parapharmacie
L herbe folle	Fleuriste	St Laurent	5% dés 15 € d achats hors végétaux artificel et florajet
SPAR	Alimentation	St Laurent	5% dés 15 € d achats
Ollon	Photographe	St Laurent	5% dés 15€ sur la déco
Relax'et vous	Institut	St Laurent	5% dés 15€
Instant ZN	Coiffeur	St Laurent	5% non cumulable avec carte de fidélité
Coiffure Rachel	Coiffeur	Villechenève	5% sur les achats
Institut Mayline	Institut	Villechenève	5% sur les prestations
Cin T	Thé et tisanes	Villechenève	5% à partir de 35€ avec le code internet FRL0THE

Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019	2 3 4 5 6
Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019	7 8 9
Informations Mairie	10 11 12
Du côté des associations	**13 14 15 16 17 18 19**
Agenda	20

Familles Réunies

Festival de spectacles pour le jeune public

Mon prof est un troll

Cie La Fleur du Boucan

A partir de 7 ans ***Et Onie Le Génie***

Dimanche 14 avril - 15h

Salle polyvalente - Longessaigne

A cette occasion, l'association "Familles Réunies" participera en remboursant la moitié du ticket d'entrée sous présentation de celui-ci pour les membres des familles adhérentes Valable uniquement pour le spectacle de Longessaigne

Pour le remboursement s'adresser à Sylvie Blanc 06 33 82 58 99

L'association FAMILLES REUNIES vous invite à venir fêter les mamans

LE DIMANCHE 26 mai 2019

A 11h à la salle polyvalente

La société de musique l'Eveil vous interprétera des morceaux de son répertoire.

Un poème sera chanté par les enfants de l'Ecole Ste Blandine.

L'association offrira une plante à toutes nos adhérentes

S'il est impossible de retirer votre plante ce jour là, merci de demander à un de vos proches ou de venir la récupérer dans la semaine suivante chez Aline MURE au lieu dit Chancolan 06 29 67 75 25

Un cadeau de naissance sera offert aux heureux parents adhérents de l'association.

Un carte d'adhérent sera offerte aux jeunes mariés ainsi qu'aux nouveaux arrivants sur la commune. Il ne faut pas hésitez à se faire connaître.

Le verre de l'amitié sera offert par la Municipalité

Le bureau Familles réunies

Agenda 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 06/02/2019 2

3

4

5

6

Compte rendu Conseil Municipal du 13/03/2019 7

8

9

Informations Mairie 10

11

12

Du côté des associations 13

14

15

16

17

18

19

Agenda 20

		Avril 2019		
14 avril	Spectacle	La Fabrik'	15h	Salle Polyvalente
		Mai 2019		
3 mai	Choucroute	F.N.A.C.A	12h	Salle Polyvalente
8 mai	Commémoration	Mairie - L'Eveil	11h15	Monument aux Morts
19 mai	Fête du Pain	Comité Inter Sociétés	8h	Place de l'Eglise
26 mai	Fête des Mères	Familles Réunies	11h	Salle Polyvalente
26 mai	Elections Européennes		8h - 18h	Mairie
		Juin 2019		
9 juin	Journée jeux équestres	Les Ecuries du Planu		Le Planu
20 juin	Casse-croûte	Club Village Fleuri		Salle Polyvalente
23 juin	Fête des Classes	Classes en 9	11h	Place de l'Eglise
29 juin	Kermesse	Ecole		Salle Polyvalente
		Juillet2019		
5 juillet	Concours de Pétanque	Chasse	19h	Plateau sportif
6 juillet	Sortie d'été	Familles Réunies		
11 juillet	Pétanque	Club Village Fleuri	14h	Plateau sportif
13 juillet	Tour de France			Les Auberges
27-28-29 juillet	Vogue	18 ans		Place de l'Eglise

Etat Civil

Naissances

- **Andréane BEL HODIER**, née le 2 janvier 2019, « La Brigadée »
- **Aloïs MURE**, né le 31 janvier 2019, « Chancolan »
- **Bastien GIRARDOT MOREL**, né le 5 février 2019, « Molagy »
- **Lucas IMBERT**, né le 3 mars 2019, « La Brigadée »
- **Tiago VILLARD**, né le 6 mars 2019, « 1 place du 19 mars 1962, Le Bourg »

Prochain Bulletin

Les articles sont à rendre pour le **vendredi 14 juin** pour une parution durant la première quinzaine du mois de juillet.

Vous pouvez déposer vos articles auprès de l'Agence Postale ou, de préférence, les envoyer par mail à bblanc@longessaigne.net